

A VOTRE SERVICE 974

Société à responsabilité limitée (SARL)

au capital social de 1000 €

2 CHEMIN DE LA BUTTE, LOCAL 3 STE CLOTILDE 97490 Saint Denis

RCS Saint Denis de la Réunion 922064654

(la « **Société** »)

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS

Le 01/01/2025

Les associés de la Société (ci-après collectivement les « **Associés** » et individuellement un « **Associé** »),

ont pris les décisions suivantes :

Décisions

Décision 1

Les Associés après avoir pris connaissance du rapport du liquidateur et des comptes définitifs de la liquidation, approuvent le rapport et les comptes tels que présentés, donnent quitus au Liquidateur de sa gestion et le déchargent de son mandat.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 2

Les Associés approuvent le projet de répartition de l'actif net de liquidation proposé par le Liquidateur dans son rapport, après constatation qu'il est conforme aux dispositions statutaires.

Le montant de l'actif net de liquidation, d'un montant de 0 euros, est insuffisant pour rembourser le capital social, d'un montant de 1000 euros. Il est attribué entre les associés au prorata de leurs apports respectifs.

Le mali de liquidation est de : -1000 euros.

La répartition des sommes revenant aux ayants droits sera effectuée par les soins du Liquidateur, dans les plus brefs délais et au plus tard dans un délai d'un mois à compter de la date des présentes, condition sous laquelle il est décidé de décharger définitivement le Liquidateur de sa mission.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 3

Les Associés en conséquence des décisions qui précèdent, prononcent la clôture des opérations de liquidation.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés, à l'unanimité.

Décision 4

Les Associés donnent tous pouvoirs au Liquidateur ainsi qu'au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée par l'ensemble des associés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent acte qui, après lecture, a été signé par tous les Associés, ainsi que par le Liquidateur.

M. Gino Carpin, Liquidateur et associé(e)

Laurent Tossem, associé(e)